



### SUJETS COMMUNS AUX DIFFÉRENTS QUARTIERS

#### **Q : Où en est le stadium ?**

**R :** Il est fabriqué en usine et monté sur place, et devrait être terminé en fin d'année 2018. Il sera homologué pour recevoir des compétitions régionales, nationales et européennes. Des invitations seront adressées pour venir le visiter.

#### **Q : Où en sont les projets du centre-ville ?**

**R :** La ville a acheté les maisons situées rue Ancellet, petit à petit. Il n'y a eu aucune expropriation. Dans cette rue sera implanté un nouveau Monoprix sur 2700m<sup>2</sup>.

Le pôle culturel (médiathèque et conservatoire) sera également déplacé sur ce secteur.

Le marché sera abrité sous une grande halle alimentaire traditionnelle, avec conciergerie, il privilégiera les filières courtes. Une halle gourmande voisine accueillera des traiteurs, un « food court » permettra de se restaurer sur place, tous les jours sauf le lundi. Cette démarche sera accompagnée par Thierry Marx qui souhaite installer un complément à ses écoles de cuisine.

Les commerçants dits volants seront déplacés vers la rue du Lieutenant Ohresser.

Un comité de suivi du projet sera constitué, pour le choix et l'évolution de ce projet.

La démolition de l'actuel marché est prévue à l'été 2019.

Le marché provisoire, pendant les travaux, sera positionné sur l'esplanade actuelle et le long du boulevard Gallieni.

#### **Q : Quelle est la position du maire sur les compteurs électriques Linky ?**

**R :** En tant que Président du Sipperec, le maire connaît très bien ce dispositif. Il faut reconnaître qu'il y a eu quelques incidents, dus plus à des erreurs au moment de l'installation qu'au compteur lui-même. En matière d'ondes, ces compteurs émettent beaucoup moins que les téléphones fixes sans fil.

Toutefois, l'installation de ces compteurs avait pour but d'optimiser la consommation d'énergie, il est regrettable que ce ne soit pas le cas pour le moment, mais c'est toujours son objectif à terme.

Il faut savoir que l'on ne peut pas obliger quelqu'un à adopter ce type de compteur, le Sipperec a bien insisté pour que l'avis de chacun soit respecté.

#### **Q : Sommes-nous en vigilance orange pour le moustique tigre ?**

**R :** Ceci relève de la préfecture. Nous attendons des consignes de la part des services de l'État. Il faut savoir que ce qui les attire ce sont les eaux qui croupissent. Des consignes sur le site de la Ville concernent les précautions à adopter pour éviter l'invasion des moustiques tigres.

#### **Q : Qu'en est-il des travaux de la piscine ?**

**R :** La Ville a voulu, avec le délégataire, optimiser la période de travaux. La fermeture a été reportée à septembre 2019, pour une durée de 9 mois. L'investissement est important mais il est étalé sur toute la durée de la délégation de service public. Cette rénovation permettra de répondre aux transitions écologique, numérique et énergétique ainsi qu'à la nécessaire accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

## QUARTIER MARNE BEAUTÉ

### **Q : Quid du mur anti-bruit du pont de Nogent et de la pollution ?**

**R :** Le mur anti-bruit du pont de Nogent commencera rue de Nazaré pour lutter au mieux contre les nuisances sonores. Pour la pollution émanant du pont de Nogent, il faudrait tester des pièges à carbone mis en place dans d'autres villes. Quand AirParif s'est installé dans la cour de la MJC, cet organisme refusé de prendre des mesures sur le pont de Nogent estimant que c'était inutile et connaissant à l'avance les résultats !

Mais les travaux du pont de Nogent devraient réduire de 80% les embouteillages que l'on rencontre actuellement ce qui, par conséquent, devrait faire baisser le taux de pollution.

### **Q : Quid de la passerelle piétonne pour le pont de Nogent ?**

**R :** La passerelle sera installée en 2019. Elle permettra de se rendre soit vers Champigny, soit au parc du Tremblay. Pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes, un ascenseur au niveau de l'escalier en colimaçon actuel permettra de relier les bords de Marne à la passerelle piétons.

### **Q : Que devient l'usine de ventilation de l'autoroute ?**

Cette usine permet de rejeter l'air du tunnel de l'A86, après avoir été lavé. Actuellement entourée de thuyas, elle n'est pas très à son avantage !

L'idée est d'élargir l'aire de pique-nique, d'installer un atelier de réparation de vieux bateaux et un magasin d'accastillage... Ou encore une guinguette l'été... Bref, mieux faire vivre ce secteur de notre territoire.

### **Q : Quels sont les travaux prévus suite aux inondations ?**

**R :** Le territoire s'occupe de l'assainissement, et des pompes de relevage. Le SIPHEREC s'occupe de l'enfouissement des réseaux et ENEDIS de relever les boîtiers de distribution.

Si, au moment de la crue, les boîtiers avaient été en hauteur, étant donné que les chauffe-eau et les chaudières sont souvent dans les garages et sous-sol, les maisons auraient été tout autant inhabitables. La Ville a obtenu la reconnaissance de catastrophe naturelle, elle attend désormais des aides financières de la Métropole, de la Région et de l'agence Seine Normandie, pour la remise en état de la rue Agnès Sorel basse, entre autres. Cette remise en état coulera entre 350 000 € et 450 000 €.

### **Q : Le conseil de Quartier a émis le souhait d'être tenu au courant des conséquences de la crue de la Marne. Qu'en est-il ?**

**R :** Dès que les services auront des éléments à partager ils le feront. Nous allons travailler sur les règles et consignes pour assurer la suite, et nous associerons les conseillers de quartier à ces réflexions.

### **Q : Pourquoi la petite sente qui se trouve près de l'ancien restaurant la « petite France » reste-t-elle inaccessible ?**

**R :** Il faut vérifier à qui elle appartient et voir s'il est possible de la ré-ouvrir.

### **Q : Pourquoi les candélabres sont-ils si hauts rue Bauÿn de Perreuse ?**

**R :** Cela date des années 1980-1990 où toute la ville était éclairée avec des candélabres de type autoroutier.

### **Q : Pourquoi le haut de cette rue est-il délaissé ?**

**R :** Quelques sièges ont été retirés car les riverains se plaignaient du bruit des jeunes qui restaient devant le lycée, même tard le soir. Le terrain en face du lycée, là où une maison s'était écroulée a été acheté par la Ville, dans la percée qui reliera la rue au parc Watteau, des espaces de repos seront installés.

### **Q : Qu'en est-il du ramassage des encombrants, du verre et des déchets verts par le Territoire ?**

**R :** Une expérimentation du ramassage des encombrants sur rendez-vous a eu lieu. Ce n'est qu'un demi-succès, car tous les habitants n'ont pas joué le jeu...

Lorsque les jours de ramassage à Nogent ont été changés, la communication a été un peu tardive par rapport à la mise en œuvre, ce qui a donné lieu à de nombreuses déconvenues.

Certains quartiers ont besoin d'un ramassage plus fréquent que d'autres. Il faut les différencier et optimiser au mieux les besoins entre secteurs.

Nous allons étudier le changement des jours de passage pour les déchets verts, car les riverains jardinent le week-end et laissent les déchets verts sur les trottoirs jusqu'au passage du vendredi !

**Q : Quand la gare du RER A va-t-elle rouvrir ?**

**R :** la RER A sera ré-ouverte à la fin de l'année. Le parking est d'ores et déjà opérationnel. La RATP a accepté de reconstruire sa gare afin qu'elle soit tournée vers la ville, et qu'elle ne lui tourne pas le dos. Des commerces trouveront leur place dans ce nouveau quartier : une boulangerie/restauration rapide, un traiteur avec restauration sur place, une trattoria avec 90 couverts à l'intérieur et 100 à l'extérieur, un magasin de produits bio ; ainsi que des services : un cabinet de chirurgiens-dentistes, une maison médicale et une crèche de 30 berceaux. Les travaux d'aménagement de voirie commenceront par l'avenue Georges Clemenceau.

## **QUARTIER LES VISELETS**

**Q : Comment cela s'explique la dégradation de la propreté de la ville ?**

**R :** Le Territoire vient de passer une difficile période en raison de sa réorganisation. Il a fallu repenser la collecte des encombrants, l'enlèvement des déchets sauvages désormais réalisé par le centre technique municipal. Plusieurs tentatives d'optimisation des effectifs n'ont pas été fructueuses.

Une réunion avec la direction des services techniques est prévue pour réfléchir à la meilleure manière d'être le plus performant.

**Q : Que faire pour obliger les clients d'O'Tacos à respecter le voisinage ?**

**R :** L'enseigne a changé de nom sans déclaration au service urbanisme. La franchise *O'Tacos* a retiré l'enseigne pour absence de résultats.

L'objectif du maire est d'obtenir la fermeture de l'établissement car il y a une dégradation de l'espace public. Plusieurs mises en garde ont été effectuées, une procédure va être lancée pour laquelle le dossier doit être étayé de témoignages et de photos, ne serait-ce que par l'appli « Tout Nogent dans votre poche ».

**Q : Pourquoi certains trottoirs sont-ils en très mauvais état (rue Manessier ou rue de l'Amiral Courbet par exemple) ?**

Les trottoirs sont refaits après l'enfouissement des réseaux aériens, selon un planning qui permet de ne pas refaire les mêmes travaux en quelques mois.

**Q : Quels sont les projets pour le quartier des Viselets ?**

**R :** Malheureusement, il n'y a pas d'espace libre dans ce quartier pour créer une aire de jeux pour enfants. Les derniers commerces ont fermé car la majorité des habitants font leurs courses ailleurs. La Navette de Nogent a été créée pour pallier le manque de transports, relier le nord au sud de la ville. La nouvelle navette qui vient d'arriver roule au GNV. Il est impossible de financer un transport urbain qui tourne en permanence, son coût annuel s'élèverait à 2,5 millions d'euros, avec en plus l'obligation d'appliquer les tarifs de la RATP. Dans ce quartier, dès qu'un peu de terrain se libère, la Ville essaie d'y implanter un parking.

**Q : Est-il possible de changer le plan de circulation rue de Chateaudun, en limite de Fontenay ? Les voitures se croient sur une autoroute, et sont très dangereuses, même si la vitesse est limitée à 30km/h**

**R :** Un autre sens de circulation sera étudié avec le conseil de quartier et les riverains qui le souhaiteraient.

**Q : Le contre-sens pour les vélos sont très dangereux, surtout quand il y a très peu de place pour se croiser !**

**R :** Le maire précise qu'il a tout fait pour interdire le contre-sens pour les vélos, mais que la Ville a été assignée au tribunal administratif car l'autorisation relève d'un décret d'État.

**Q : il est devenu impossible de traverser le boulevard de Strasbourg, les voitures ne s'arrêtent pas.**

**R :** Un bon nombre d'opérations de contrôle ont été faites récemment, car les voitures laissent de moins en moins souvent passer les piétons. Il faut que les piétons soient respectés ! Une campagne d'information et de prévention a été lancée dans les rues de la ville sur la sécurité à pied, à vélo et au volant.

Nous souhaitons transformer le boulevard de Strasbourg, qui est une route départementale, en boulevard urbain, avec des immeubles ayant des commerces en rez-de-chaussée et une vitesse ralentie. Aujourd'hui, 20 000 véhicules par jour l'empruntent, il faut le pacifier pour être en sécurité.

**Q : Pourquoi tant de constructions d'immeubles ?**

**R :** Il s'agit d'opérations à caractère privé qui sont sous le contrôle des lois d'urbanisme et doivent répondre aux critères du PLU. Sur les 90 permis de construire accordés chaque année, seuls 7 à 8 concernent de nouvelles constructions. La plupart concernent des agrandissements, des rénovations de l'existant.

**Q : Comment faire avec les glaneurs qui fouillent les poubelles ?**

**R :** Lorsque le maire a voulu promulguer un arrêté municipal interdisant la fouille dans les poubelles, il fait le buzz dans tous les médias et les réseaux sociaux, qui l'ont fait passer pour un sans cœur, avec en plus l'intervention de La ligue des droits de l'homme !

Mais depuis, il y a eu jurisprudence et l'arrêté municipal a été repris, en étant plus dans l'éducation que dans la répression, l'objectif étant que les rues de la ville restent propres, et que s'il y a fouille tout soit remis dans les containers pour une bonne harmonie avec les riverains.

**Q : Comment comprendre le système de ramassage des ordures et les horaires de la déchetterie ?**

**R :** Il existe 5 déchetteries sur le territoire ParisEtsMarneBois. Très prochainement, les Nogentais pourront utiliser celle de Fontenay.

Concernant les encombrants, le système sur rendez-vous a été mis en place pour éviter le débordement sur les trottoirs de la ville une fois par mois. Mais aujourd'hui, une fois le rendez-vous pris, certains riverains viennent compléter ce qui a été mis sur le trottoir ! Aucune solution n'est parfaite... De plus, les encombrants se mélangent souvent avec les dépôts sauvages contre lesquels des agents de la ville agissent au quotidien.

Pour les déchets verts, il est demandé au Territoire d'en effectuer le ramassage le lundi ou le mardi (après la tonte et le jardinage du week-end) plutôt que le vendredi comme c'est actuellement le cas.

D'ici deux ou trois ans, nous serons dans l'obligation de séparer les déchets organiques des autres. Le tri sélectif a commencé dans les écoles municipales, dès la maternelle. Avec les déchets organiques, on fabrique du biogaz.

**Q : Il paraît que la Ville de Nogent ne délivre plus de permis de construire ?**

**R :** C'est une question à classer dans les fake news, c'est impossible car illégal si le permis déposé est conforme aux règles d'urbanisme. Ce serait un abus de pouvoir sanctionné par le tribunal administratif.

## **QUARTIER BOIS BALTARD**

**Q : Qu'en est-il du projet immobilier 12, avenue de la Source**

**R :** Plusieurs habitants ont exprimé leurs craintes face à ce projet de construction d'un (immeuble de 11 logements sur 2 étages) qui prévoit l'abattage de plusieurs arbres centenaires. Jean Paul David, premier adjoint au maire en charge de l'urbanisme, les a rassurés en leur annonçant que la Ville refusait ce projet non conforme aux préconisations de l'architecte des Bâtiments de France.

**Q : Quid de l'abattage des arbres ?**

**R :** Jacques JP Martin a rappelé qu'il existe des règles très claires concernant l'abattage des arbres. Une liste d'arbres remarquables a été établie et une amende est appliquée si un arbre est abattu sans demande préalable. Le maire a rappelé qu'au cours de ses trois mandats, plus de 800 arbres ont été plantés sur la commune.

**Q : Problèmes de propreté et de sécurité**

**R :** Alerté par un conseiller de quartier sur des problèmes de propreté, le maire a effectivement admis qu'il y avait un manque de personnel, en particulier le week-end mais que la situation devrait vite se rétablir. Les Nogentais sont invités à prendre connaissance des nouvelles règles de collecte des déchets et encombrants. Enfin, concernant les problèmes de sécurité liés notamment aux scooters de livraison, le responsable de la police municipale a déclaré qu'un très grand nombre de verbalisations avait été adressé aux gérants.

**Q : Centre Nogent-Baltard**

**R :** Interrogé sur le quartier Nogent-Baltard, Jacques J.P. Martin a fait le point sur les différents commerces et services qui seront proposés aux habitants (lire réponse faite lors de la réunion du quartier Marne-Beauté).

## **QUARTIER PLAISANCE MAIRIE**

**Q : Pourquoi le tronçon de rue derrière la mairie est-il en double sens ?**

**R :** Cet endroit est une sortie pour les véhicules municipaux, mais aussi pour les voitures garées sur le parking de la mairie. Le double sens permet aux voitures souhaitant rejoindre la rue des Héros Nogentais n'aient pas à faire tout le tour. Cette expérience est provisoire, à terme l'Hôtel de Ville, le pavillon Trudelle, le pavillon des élus et la maison de la Famille formeront un pôle administratif piétonnier.

Il faut discuter en conseil de quartier d'un meilleur plan de circulation pour les riverains des rues Maréchal Vaillant, du lac, Lucien Bellivier et Coulmiers.

**Q : Nous ne parvenons plus à traverser le boulevard de Strasbourg (en face de la rue du Mal Fayolle). Les automobilistes ne s'arrêtent plus !**

**R :** Une traversée piétonne a été matérialisée à cet endroit pour les personnes qui souhaitent prendre le bus. Mais il n'a pas été possible d'implanter un feu tricolore sur cette voie départementale. La Ville va essayer d'obtenir la création d'un îlot central afin que la traversée piétonne se fasse en 2 temps. Grâce à la vidéosurveillance, il est possible de verbaliser les automobilistes qui ne laissent pas traverser les piétons.

**Q : Au pied de la résidence au bout de la résidence rue du Mal Fayolle, le stationnement sur un parking pose problème, des véhicules mal garés génèrent des bruits de klaxon tous les jours !**

Valophis Habitat, propriétaire de l'immeuble, a attribué des places de parking, en laissant d'autres libres, mais il semblerait que la distribution soit confuse. Un plan de résidentialisation de tous les bâtiments est en cours, de manière à fermer les cours et jardins. Ce programme permettra que seuls ceux qui ont une place attribuée puissent entrer dans la résidence pour s'y garer.

**Q : Rue Franchet d'Esperey, il y a toujours des véhicules stationnés sur les zébra, ce qui empêche les autres de se croiser**

**R :** Seule solution pour régler ce problème : verbaliser régulièrement pour décourager les contrevenants !

**Q : Les tarifs de garderie et de cantine sont élevés par rapport aux tarifs campinois, par exemple.**

**R :** La municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les impôts locaux. Mais cela n'empêche pas les prestataires d'augmenter les coûts, un repas aujourd'hui est à 7 €, c'est la commune qui verse la différence entre ce que la famille paie et le coût réel. Malgré les impayés aucun enfant n'a jamais été exclu de la cantine.

**Q : Où en sommes-nous des travaux du pont de Nogent ?**

**R :** Toutes les informations sont sur le site de la ville ! La nouvelle circulation sera mise en service fin 2018. Pour le reste (la passerelle piétonne, le mur anti-bruit, et...) il faudra attendre 2019.

**Q : Un permis de construire pour un immeuble d'habitations a été délivré 7-9 avenue Polton, mais il n'y a déjà pas beaucoup de stationnement. Comment faire ?**

**R :** Les services techniques ont travaillé sur le projet afin de réfléchir à l'aménagement en matière de stationnement et d'aménagement paysager. Le maire de Fontenay ne compte pas préempter le terrain restant. Idéalement, il faudrait que le promoteur aménage une sortie de parking avenue Édouard Renard plutôt que rue Polton. Le maire s'est engagé à se rendre sur place avec les services de la Ville.

**Q : Pourquoi est-il prévu de réviser le PLU ?**

**R :** Notre objectif est de verdier le PLU et de protéger les cônes de vision. L'étude de l'APUR (Agence parisienne d'urbanisme) a dégagé des points précis qui vont dans ce sens et qui seront ajoutés PLU. L'objectif est également de protéger les cœurs d'îlot.

**Q : Pourquoi n'y a-t-il pas une piste cyclable sécurisée entre le RERE E et le RER A qui permettrait de rejoindre le bois de Vincennes ?**

**R :** Sur les voies départementales (boulevard de Strasbourg, avenue de Joinville, RD 120), le Département n'a pas de projet d'aménagement de piste cyclable. Pour l'avenue Georges Clemenceau, l'aménagement en cours prévoit une piste cyclable sur trottoir du bois de Vincennes à la place Leclerc. Sur l'avenue de Joinville, une voie de chaque côté sera consacrée aux circulations douces dans le cadre de travaux de réaménagement du pôle gare RER A.

**Q : Quels sont les changements dans la rue Jean Monnet ?**

**R :** Cette voie est en cours de requalification : le stadium est en cours de construction, le tir à l'arc va s'y installer, un parking de 130 places complétera l'aménagement.

## **QUARTIER VILLAGE**

**Q : Rue du lieutenant Ohresser, les murs et sols tremblent depuis le début de travaux...**

**R :** Pour chaque permis de construire il y a l'obligation de faire un référé préventif. C'est un huissier de justice qui fait un constat au début des travaux avec les copropriétés environnantes. À la fin, si des dommages ont été commis pendant les travaux, ils sont constatés.

En cours de travaux et en cas de problème, il faut contacter le service hygiène et sécurité de la ville, c'est au conseil syndical de chaque immeuble de faire cette démarche.

**Q : Où en est la construction de logements sociaux ? À combien s'élève l'amende payée pour la pénurie ?**

**R :** Le PLU stipule que pour toute construction de plus de 800 m<sup>2</sup> de plancher, il faut inclure 30% de logements sociaux. Le maire précise: « *Nous sommes en retard par rapport à la loi qui impose 25% de logements sociaux pour 2025 et, objectivement, nous n'y arriverons pas. Aujourd'hui, nous sommes à 13%. Cela nous a coûté 1million d'euros de pénalité, payée sur deux ans. En 2019, notre amende sera ramenée à 235 000 € suite à la tenue de nos engagements vis-à-vis de l'État. En 2025, nous devrions atteindre 18%. Aujourd'hui nous construisons des logements sociaux dispersés dans la ville. La mixité sociale marche bien* ».

**Q : Quel est le programme de construction au carrefour des rues Jules Ferry et Héros Nogentais ?**

**R :** Au carrefour des rues Jules Ferry et Héros Nogentais, le Département a vendu ses locaux à Nexity, qui a aussi acheté deux petites maisons. Le promoteur a déposé un permis de construire, en phase d'instruction. Durant cette période, pour toute construction de plus de 800 m<sup>2</sup>, une nouvelle réglementation obligera les promoteurs à organiser une réunion publique pour présenter leurs projets aux conseils de quartier et riverains. La première concerne ce projet porté par Nexity. Elle se tiendra le 14 juin, salle Charles de Gaulle.

**Q : Pourquoi y a-t-il une révision du PLU (plan local d'urbanisme) ?**

**R :** Le maire précise: « *Notre PLU présente une imperfection. Par exemple, les incohérences entre le boulevard de Strasbourg que nous souhaitons transformer en boulevard urbain, et les secteurs à proximité que nous voulons protéger (rue Théodore Honoré, rue du commandant Marchand). Nous souhaitons protéger les cœurs d'îlot ainsi que les arbres, même ceux qui ne sont pas visibles de la rue. Notre objectif est de verdier le PLU et de protéger les cônes de vision.* »

**Q : Rue Yvon, les voitures mal stationnées empêcheraient de laisser passer un véhicule de secours en cas de besoin...**

**R :** Le parking qui est situé à l'entrée de la Grande Rue Charles de Gaulle avec sortie en face de la sous-préfecture ne peut pas être un parking public (problème de normes), mais il pourrait être utilisé avec un tarif préférentiel pour les personnes qui travaillent dans le secteur comme les agents de la police, ce qui résoudrait en partie le stationnement sauvage aux alentours.

**Q : Où en sont les travaux du parc Watteau pour que les jeunes n'escaladent pas le mur la nuit ?**

**R :** Le travail d'élagage et de débroussaillage a été fait, pour ne pas leur permettre de se cacher. Les études pour une caméra de surveillance sont en cours. Idéalement, il faudrait des radars de détection qui ne s'enclencheraient que lorsque quelqu'un arrive, c'est aussi à l'étude.

**Q : Rue de beauté, un nouveau programme a été proposé. Comment protéger les arbres et la nature de ce jardin ?**

**R :** la question des arbres n'est pas réglée. Le propriétaire a vendu très cher et le promoteur veut rentabiliser son investissement. Mais la municipalité souhaite aider à la préservation du cadre de vie et ne laissera pas faire n'importe quoi.

Désormais tous les permis de construire seront examinés par le « Monsieur arbre » de la Ville, qui possède les compétences en la matière. Les arbres sont des éléments fondamentaux de notre patrimoine. Il faut les protéger.

**Q : Rue des héros Nogentais les trottoirs sont très étroits, les bus arrivent vite et parfois klaxonnent pour que les piétons se poussent. Que peut-on faire ?**

**R :** C'est le problème complexe des rues étroites. On peut essayer de rétrécir la voie pour les obliger à ralentir et élargir les trottoirs. À étudier...

**Q : Que va-t-il se passer avec la maison étayée ?**

**R :** Elle appartient à l'État, à qui la Ville a fait une proposition de rachat. Si cette proposition aboutie, elle sera démolie pour y construire des équipements ou des logements sociaux.

**Q :** **Que faire pour que les jeunes du foyer PJJ respectent le voisinage ?**

**R :** Les équipes d'encadrement changent tous les 6 mois, ce qui est difficile pour les rapports entre la Ville et cette institution. Tout est à recommencer après les contacts pris avec la précédente direction.